

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET

D/99/ 038 /PRG/SGG

Portant changement d'Appellation de l'Institut de Recherche et de Biologie Appliquée de Guinée (IRBAG) Kindia.

Le Président de la République,

- VU La Loi fondamentale ;
- VU L'Ordonnance N°048/PRG/SGG du 8 octobre 1959, portant Statut Général de la Fonction Publique, telle que modifiée jusqu'à ce jour ;
- VU Le Décret N°99/004/PRG/SGG du 8 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU Le Décret N°99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, portant nomination des membres du gouvernement ;
- VU Le Décret N°98/112/PRG/SGG du 13 juillet 1998, portant attributions et organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- VU Le Décret N°96/053/PRG/SGG du 1^{er} avril 1996, portant statuts de l'Institut de Recherche et de Biologie Appliquée de Guinée (I.R.B.A.G.).

DECRETE

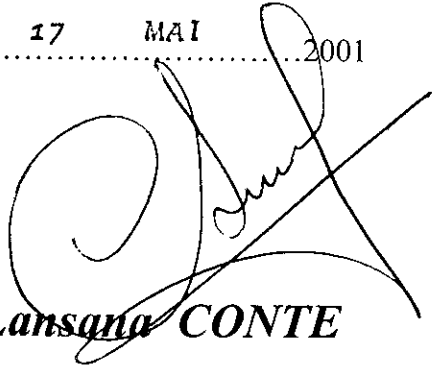
Article 1er : L'Institut de Recherche et de Biologie Appliquée de Guinée (IRBAG) sis à Pastoriah, Kindia reprend désormais le nom « Institut Pasteur de Guinée » (I.P.G).

Article 2 : Le Statut et les Attributions dudit Institut demeurent sans changement, conformément aux dispositions du décret N°96/053/PRG/SGG du 1^{er} Avril 1996.

Article 3 : Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'application du présent décret.

Article 4 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le17.....MAI.....2001


Général Lansana CONTE